



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

**Délibération n° 2025.07.02.066**

**Rapporteur : Pascal PAQUELET**

Monsieur Pascal PAQUELET propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur la révision des tarifs en vigueur de location des salles municipales.

Considérant l'augmentation du coût du fonctionnement des équipements mis à disposition des particuliers et des organismes, notamment le coût des fluides, des produits sanitaires et du personnel d'entretien, Considérant la suppression de la ligne tarifaire appliquée aux locations de la salle de l'Orangerie dans le cadre d'apéritifs de mariage et de célébrations de baptêmes, sont proposés les tarifs suivants, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (en euros)	
LIEUX	LAUNAGUETOIS A compter du 01/09/2025
<b>SALLE DES FETES (Bals, soirées, réunions, repas...)</b>	
Forfait réunion simple (occupation de 2h00 hors repas entre 8h -12h et 14h – 20h)	70
Forfait demi-journée (le matin de 8h00 à 14h00 et l'après-midi entre 13h00 et 19h00)	294
Forfait après-midi + soirée (occupation de 13h00 à 2h00)	464
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 2h00)	567
Forfait week-end (occupation du vendredi 14h – Dimanche 22h00)	824
<b>CAUTIONNEMENT</b>	<b>1 000</b>
<i>Le mois de juin n'est pas disponible pour les particuliers.</i>	

<p><b>Membres en exercice : 29</b>                  Membres présents : <b>22</b>                  Absents excusés Représentés : <b>7</b>                  Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après                  - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 JUL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE</p>
---	--

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le **18 JUL. 2025**

ID : 031-213102825-20250702-DEL2025066-DE



<b>SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires expositions, apéritifs mariage)</b>	
Forfait réunion simple (occupation de 2h00 hors repas entre 8h-12h et 14h-20h)	62
Forfait demi-journée (occupation de 8h00 à 14h00 ou l'après-midi de 12h00 à 18h00)	200
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 22h00)	310
Forfait soirée jusqu'à 22h00 (occupation de 16h à 22h00)	200
CAUTIONNEMENT	1000

**La salle des fêtes et l'orangerie sont louées exclusivement aux particuliers et organismes domiciliés à Launaguet.**

<b>THÉÂTRE MOLIERE (activités théâtrales, conférences...)</b>		
	<b>Associations Launaguétoises A compter du 01/09/2025</b>	<b>Associations extérieures A compter du 01/09/2025</b>
9h00 à minuit (journée complète)	<b>85</b>	<b>160</b>
Forfait week-end (occupation samedi 9h au dimanche minuit)	<b>160</b>	<b>297</b>
CAUTIONNEMENT	<b>1000</b>	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-dessus.

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

- Approuvent les tarifs tels que décrits dans les tableaux ci-dessus, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Tanguy THEBLINE**  
Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
Maire,

<b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 22</b> <b>Absents excusés Représentés : 7</b> <b>Absent : /</b>  Date convocation : 26 juin 2025  Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture  - publication ou notification  <b>18 JUL. 2025</b>	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.  <b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).  <b>Absent : /</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>